

Charte pour un bon usage de l'utilisation du téléphone professionnel au volant

Volet « Collaborateur »

A l'heure actuelle, près de 1 accident de travail sur 10 se produit sur la route. On constate même que plus de 40% des accidents de travail mortels sont des accidents survenus dans la circulation ! L'utilisation du téléphone au volant fait malheureusement partie des causes de ces accidents. Téléphoner au volant augmente en effet de près de 3 fois le risque d'avoir un accident. Quitter la route des yeux pendant plusieurs secondes pour rédiger ou lire un message multiplie même ce risque jusqu'à 23 fois ! En 1 seconde d'inattention à 90 km/h, on parcourt déjà 25 mètres à l'aveugle (la longueur d'une piscine)...

Face à ces constats, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière invite les entreprises wallonnes et leurs collaborateurs à réagir.

Votre entreprise s'engage à mettre en place une série d'initiatives en vue d'un usage raisonné du téléphone professionnel au volant. Engagez-vous également en signant la charte AWSR « collaborateur ».

En tant que membre du personnel, je m'engage conformément à la politique mise en place au sein de mon entreprise, à :

1. Utiliser mon téléphone professionnel au volant (dans le cadre de mes déplacements professionnels et domicile-travail) uniquement sous certaines conditions

- J'utilise exclusivement un kit mains-libres (donc uniquement pour des appels vocaux), conformément à la loi ;
- Je ne passe que des appels urgents, j'en limite la durée au strict minimum et je remets les autres à plus tard ;
- En cas d'appel entrant, j'avertis immédiatement mon interlocuteur que je suis au volant et j'écourte la conversation ;
- Je ne manipule mon téléphone, p.ex. pour consulter mes mails ou messages, que lorsque je suis à l'arrêt à un endroit sécurisé (pas au feu rouge ou dans les files), conformément à la loi.

2. Avertir les personnes qui pourraient essayer de me contacter par e-mail que je suis en déplacement

- En activant systématiquement avant un déplacement un message d'absence automatique indiquant que je suis en déplacement et que je reprendrai contact ultérieurement, sans inviter les gens à me contacter sur mon téléphone portable.

3. N'utiliser mon téléphone comme GPS que sous certaines conditions.

- Je désactive les autres fonctionnalités de mon téléphone, ce qui me permet de ne pas être distrait par d'éventuels messages et notifications entrants ;
- J'utilise un support adapté ;
- Je démarre la navigation avant de prendre la route.

4. Utiliser mon téléphone au volant pour écouter de la musique uniquement si j'ai préparé ma playlist à l'avance et que je la lance avant de démarrer la voiture.

5. Même quand je ne suis pas au volant, écouter une conversation téléphonique avec un collègue ou un proche si ce dernier est au volant.

OU MIEUX ENCORE, SI MON EMPLOYEUR LE SOUHAITE :

- Ne jamais utiliser mon téléphone professionnel au volant et laisser ma messagerie vocale répondre ;

ET/OU

- Activer la fonctionnalité « Ne pas déranger en voiture » sur mon téléphone (IOS11-iPhone) ;
- Télécharger une application offrant les mêmes possibilités.

Date :

Nom et signature :